

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 21492 - 79ÈME ANNÉE

Accord entre représentants du peuple corse et le gouvernement français

Vers l'autonomie de la Corse au sein de la République

Un accord a été trouvé dans la nuit de lundi à mardi entre des élus corses dont Gilles Simeoni, président du Conseil exécutif de Corse, et le ministre de l'Intérieur, Gérard Darmanin. Il prévoit une réforme constitutionnelle afin de faire évoluer le statut de la Corse : l'autonomie au sein de la République. C'était exactement la revendication du PCR pour La Réunion lors de la création du Parti en 1959, sur la base de l'échec de l'application du statut de département. Cette revendication fut la base de la répression exercée par Paris et ses complices au motif que l'autonomie était l'indépendance et donc le séparatisme. Paris vient donc de démontrer clairement que tout ceci n'était que mensonge.

« Le gouvernement et des élus corses sont tombés d'accord dans la nuit de lundi à mardi sur un projet d'« écriture constitutionnelle » prévoyant « la reconnaissance d'un statut d'autonomie » de l'île « au sein de la République », a annoncé Gérard Darmanin. Ce projet d'accord, qui a obtenu un « consensus large » auprès des élus, vient parachever le « processus de Beauvau » initié par le ministre de l'Intérieur et va désormais être transmis à l'Assemblée territoriale corse pour qu'elle le vote, a précisé à la presse Gérard Darmanin à l'issue d'une rencontre de près de cinq heures au ministère. »

« La présente écriture constitutionnelle prévoit la reconnaissance d'un statut d'autonomie pour la Corse au sein de la République qui tient compte de ses intérêts propres liés à son insularité méditerranéenne, à sa communauté historique, linguistique, culturelle ayant développé un lien singulier à sa terre », dit ce premier alinéa. (...)

Après consultation de l'Assemblée de Corse, « le président de la République engagera, quand il voudra, la réforme constitutionnelle », a poursuivi le ministre, en rappelant que le texte devra être voté par les deux chambres du Parlement dans les mêmes termes, puis adopté par le Congrès à la majorité des trois cinquièmes. »

La création du PCR en 1959 résulte de l'analyse de la situation par les communistes réunionnais de l'époque. 13 ans après la transformation de La Réunion en département, notre île était toujours un des pays les plus pauvres du monde. Les structures de classes de la société coloniale avait été préservée. Pour sortir de l'impasse, ce fut la thèse de la création d'un parti réunionnais qui l'emporta. Son mot d'ordre était une assemblée délibérante responsable devant le peuple réunionnais pour les affaires concernant les Réunionnais. Cela se traduisait par « l'autonomie au sein de la République ».

Les adversaires du progrès ont alors affirmé que l'autonomie était l'indépendance et que le séparatisme justifiait la répression. Ce fut l'abolition du suffrage universel à La Réunion et son remplacement par la désignation de candidats officiels qui l'emportaient grâce à la fraude électorale couverte par les CRS, les bandits et autres forces aux ordres de Paris et de leurs complices à La Réunion.

L'accord entre représentants du peuple corse et du gouvernement français montre que tout ceci n'était que mensonge. Mais ce mensonge a coûté la vie à des militants assassinés par des bandits dans l'impunité, d'autres militants furent emprisonnés et La Réunion a été maintenue dans le sous-développement. Paris favorisa l'assistanat généralisé plutôt qu'accompagner le développement du pays, sur la base de ce mensonge. Qui va réparer les exactions qui ont été commises au nom de ce mensonge ?

Priorité au projet réunionnais avant toute question institutionnelle

Aujourd'hui, La Réunion est dans l'impasse. L'urgence d'un projet réunionnais est une cause qui gagne du terrain. La priorité est de définir à La Réunion les mesures nécessaires, la question du statut est secondaire. Si les mesures proposées par les

Réunionnais nécessitent de revoir les relations avec Paris, alors seulement sera posée la question d'une évolution du cadre actuel. En attendant, l'urgence est de s'organiser pour discuter le plus largement possible des mesures à prendre pour sortir le pays du sous-développement. La conférence territoriale élar-

gie aux forces vives est le support de discussion proposé par le PCR depuis 2018, avant l'importation des gilets jaunes à La Réunion. Cette idée gagne aussi du terrain chaque jour.

M.M.

Boutique solidarité de Saint-Denis

30 ans pour « la maison des possibles »

A Saint-Denis, la Boutique solidarité de la Fondation Abbé Pierre fête hier ses 30 ans. A cette occasion, un petit-déjeuner amélioré en partenariat avec Mafate Café a été servi aux personnes qui fréquentent la Boutique solidarité. Eut également lieu une émission en direct sur la radio de Réunion Première. Une exposition photo a été présentée. Cette journée a bien été une fête de la solidarité.

La Boutique solidarité de Saint-Denis fournit des services aux personnes privées d'un logement. Cela peut être une aide administrative pour faire valoir ses droits, avec à la base la domiciliation. La Boutique solidarité de Saint-Denis permet aux sans-logis d'avoir une adresse, « le point de départ de l'accès aux droits », souligne Jessica Brennus, directrice de la Boutique. Des sanitaires sont également à disposition. Des conventions avec plusieurs institutions comme la DEES de la Préfecture, la CAF ou France Travail entre autres permettent d'agir pour améliorer l'accès au logement.

La Boutique solidarité est aussi un lieu de convivialité. Chaque jour, un petit-déjeuner est servi. Cela permet de « se restaurer dans un lieu de fraternité, manger pour se poser », indique Jessica Brennus. « A la précarité sociale s'ajoute la précarité alimentaire », rappelle-t-elle. Pour nombre de bénéficiaires, « le petit-déjeuner est l'unique repas ».

Au cours des trois dernières années, la Boutique solidarité a connu une multiplication par trois en termes de fréquentation. « La succession de crises font que des personnes franchissent le pas de la Boutique », ajoute Jessica Brennus. « En 2021, nous recevions environ 60 personnes par jour. L'an dernier, c'était 97 personnes par jour avec des pics à 140. En 2023, nous avons servi 22 000 petits-déjeuners et 800 bons alimentaires ». Tout ce travail est accompli par 6 sala-

riés et 4 bénévoles. Le fonctionnement est assuré à 95 % par des dons de personnes ou d'entreprises.

Le public s'est considérablement élargi. Cela touche particulièrement les jeunes et les femmes isolées. Cette accélération fait que la qualité de l'accueil en pâtit, précise Jessica Brennus.

Au cours de ce 30e anniversaire, un jeune est intervenu. La semaine il vit dans un internat au lycée, mais le week-end il est à la rue, souligne Matthieu Hoarau, directeur de la délégation régionale de la Fondation. Il rappelle que ces jeunes n'ont pas droit au RSA. Se pose alors le problème du manque de Foyers de jeunes travailleurs, qui peuvent assurer la transition vers l'autonomie financière de ces jeunes afin qu'ils puissent à terme occuper leur propre logement, précise Matthieu Hoarau.

« Une femme à la rue c'est encore plus dur », poursuit-il, car elles sont encore plus vulnérables aux agressions et autres menaces caractéristiques d'un sentiment permanent d'insécurité. Le récent décès d'une femme sans logement à Saint-Denis est là pour le rappeler.

La Boutique solidarité de Saint-Denis s'adapte à ces nouveaux visages de la pauvreté. Jusqu'alors, son public était essentiellement masculin. Pour les femmes, des sanitaires séparés ont été mis en place. Se pose alors la question de l'existence de lieux d'accueil spécifiques pour les femmes.

Matthieu Hoarau plaide pour « des réponses complémentaires autour de la Boutique solidarité, de faire de La Réunion le premier territoire zéro gens dans la rue, on a des moyens, il est urgent d'agir autrement face à l'urgence sociale. Cette question du mal-logement fera l'objet d'un autre article.

M.M.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
77e année

Directeurs de publication :

1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ; 1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX

Rédaction

TÉL. : 0262 55 21 21 - E-mail : redaction@temoignages.re

SITE web : www.temoignages.re

Administration

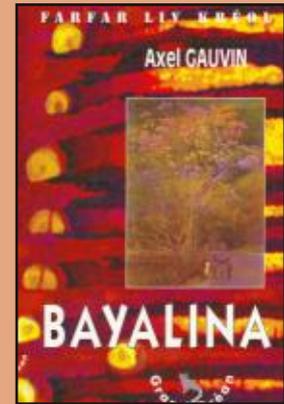
TÉL. : 0262 55 21 21

Publicité : publicite@temoignages.re

CPPAP : 0916Y92433

Bayalina

Bayalina, par Axel Gauvin... in roman dann la lang kréol rényoné,
an fèyton dann Témoignages



Vendredi 21 séptanb (dézième morso)

Çak mwin té i koné pa, cé k'aprè nout partanse, bann'a té i kontinié fé zot goulipia-la-grosse-tripe. Mwin té i koné pa bann Guèl-Roz, Adèl Ponpon, Mano — Mano-san-zèf — té i part ramasse lœ moug, té i sar fé in dézième ventr' sanm lœ restan dann zassiète lézot. Bann'a i bataïye prèsk pou passe lœ pre, akoz lœ pre mèm i ramasse lœ boute la viande k'in boukar — lé rar, soman i trouve — la-kite dann son zassiète. Pou lœ pre ossi, lœ réstan d'riz en gobe, lœ riz en boul bien prope, bien zoli. Lézet i pran çak i rèste, çak lé gréné, çak lé gomé sanm la sosse. Ankor éré si la pa fine zoué dann riz-là, si la pa fine plote ça en manzé koshon.

Bann Ari, Guèl-Roz, Mano, Adèl é konsor i vole dessi bann réstan-là, i bingne ladan konm pti poul dan la poussier, i goudal-goulipiate ça tanksétassé. Alé kroire zot la onte ! I fé lœ vantar, oui ! Ari, pou prann in ka, i pétiye en d'dan pou li dire :

– Jordu, mwin la-gaingne 3 zassiète, 3 zassiète buté, 3 piton-n-Nèj kaziman.

Mano lé zalou, i fo li arvire in nafèr :

– Amwin rienk deu ; sorman dœ-riz en boul. Hin ! Pa dœ-riz dégréné, dœ-riz sâle.

Grokèr Ari i monte, là :

– Arète tobusse ! Mwin la-vu aou aprè manj lœ restan d' Gilbèr-Tonbe-Kriz

– Akoz ? Gilbert lé pa dmoun, don ?

– Koman lé pa dmoun ! Demoun mèm ! Sorman i tarde pa vot tour ossi...

Epila Ari, lœ Ari d' Lina, èk son patte noundi, son bèl tête zak, i fé sanblan tonbe kriz son tour : li largue son corps atèr konm en malkadik. Li débate, li kongne dann tréto, li rédi son barre d' kolé, li vire son zié d' lanvér. Apré ça li cé-d' bave son soidizan maladi dessi parké lœ rosh piké, épila li pète-à-rire konm in vré samèr d'kittsamèr k' li lé pou vréman.

Axel Gauvin

La pankor fini...

Oté

Maloya, séga, hip-hop, danss réjyonal dann danzé ? In gran kou d'méfyans siouplé pou lo gouvèrnman épi son loi

Mézami mi sorte lir kékpar bann dépitè somenn dèrnyèr la vote in loi pou profèssyonaliz lo rol bann amontrèr(tèz) la danss. Sa i vé dir, i fo bann amontrèr la danss i doi pass in diplôme pou gingn lo droi amontrèr danssé — pa an zénéral, mé bann danss an partikilyé : séga li, maloya li, kabar li, danss brétone li, zumbali, hip-hop li é toute lo bann danss pars néna par dizène sa dann la républik.

Biensir sa i vo pou la danss klassik pars sa lé kodifyé dopi lontan, sa lé amontré, épi bann amontrèr ofisyèlman sé bann moune diplomé. Arzoute avèk sa bann zélèv sansa zot paran i shoizi lo kour in tèl, in tèl pou aprann la danss klassik dann lé règ dé l'ar. Donk mi diré sa i vo pou bann zinstitission mé pou bann danss réjyonal.

Mi panss sa i doi pa marsh parèye pars bann danss réjyonal sa lé amontré par bann militan kiltirèl la aprann sa avèk d'ote militan kiltirèl, sansa avèk zot vyé famiye épinéna l'amour zot nassio, l'amour zot kiltir, lamour zot danss... pars si té i falé konte dossi l'Eta pou k'demoune i koné danss bann danss réjyonal, mèm aprann sa, i fé lontan banna nora té mor — nora té disparète.

Astèr si ni rogarde inpé noute bann danss konm séga, konm maloya, kabaré ni koné koman bann danss-la lé éné, koman zot la konsèrvé é koman i aprann sa zordi. Nou lé sirèsèrtin si i fo in diplom pou amontr sa, ébin mi oi nou mal, mi oi nou sirman an danzé oir noute kiltir disparète. Konm ki diré in moiyn tyé azot pars zot la rofiz mor malgré la ropréssion.

D'in sanss wi pé dir si i vé profèssyonaliz bann amontrèr maloya, séga, hip-hop, zoumba, danss bretone ou d'ote lé méyèr pars lo zapépré i fonkssyone arpa mé i fo pa konète gouvèrnman sa in kouto pou koupe dè koté é si li avanss blan lo noir i tarde pa ratrape ali par déyèr — koulèr la pola pa la koulèr lo kèr.

Sirtou ké la loi d'aprè sak mwin la antann i prévoi bann prossé vèrbal pou sak i amontr in danss réjyonal san diplôme prévi éksopré pou sa. Dizon gouvèrnman i rode fé lèv la guèr li la. Sé pou sa mi di alon fèr atanssion, alon ète méfyàn épi vizilan pars sirèsèrtin bann birokrate i mérite pa noute konfyanss.

A bon antandèr, salu !

Justin